L'expert, un « tiers qui fait office d'ami » ? Accords amiables et relations conflictuelles lors de la réception des marchés de peinture et de sculpture (XVII-XVIIIe siècles).

Auteur			

## **Maxime BRAY**

à l'Ecole doctorale 124 (ED VI) Doctorant ATER

Article dans une revue - avec comité de lecture

2023

Maxime Bray. L'expert, un « tiers qui fait office d'ami » ? Accords amiables et relations conflictuelles lors de la réception des marchés de peinture et de sculpture (XVII-XVIIIe siècles).. *Editions du GRHAM*, 2023. (hal-04434316)

Dans son dictionnaire françois de 1680, Richelet emploie le terme « amiable » pour désigner tout ce qui est réalisé « en ami, et d'une manière honnête & paisible ». La notion connait un fort développement en droit et on connait l'expression juridique fameuse : terminer les différends à l'amiable. Pour les peintres et les sculpteurs, un risque majeur de différend a lieu lors de la réception d'ouvrages commandés. Une fois achevés, ceux-ci doivent être vus, vérifiés et reçus par le commanditaire. Des experts sont alors régulièrement nommés afin d'épauler les contractants au cours de cette étape cruciale. Agissent-ils « en ami et d'une manière honnête & paisible » ? En interrogeant les interactions entre l'artiste, le commanditaire et l'expert, l'article souhaite éclairer les dynamiques interrelationnelles qui ont cours lors d'une étape souvent méconnue de la commande artistique : celle de la réception et de l'estimation. Thème(s) de recherche

<u>4. Acteurs, institutions, réseaux : conditions socioculturelles de l'activité artistique Voir la notice complète sur HAL</u>